CONVENTION TRIPARTITE DE REDUCTION OU D’ALLONGEMENT DE DUREE DU CONTRAT D’APPRENTISSAGE

Article L 6222-7-1 du Code du travail

Pièce obligatoire à annexer au contrat d’apprentissage

**Entre les soussignés** :

**CFA *Dénomination sociale***

Situé au *(Adresse compléter)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

N° UAI du CFA *(compléter)*

Enregistré sous le n° de déclaration d’activité *(compléter)* auprès de la Préfecture de la région *(compléter).*

Représenté légalement par *(Prénom, Nom et fonction dans le CFA)*

ci-après désigné le CFA

**L’entreprise *Dénomination sociale***

Située au *(Adresse, compléter)*

Immatriculée sous le SIRET *(compléter)*

IDCC applicable *(compléter)*

Représentée légalement par *(Prénom, Nom et qualité du signataire),* relevant de l’opérateur de compétences Entreprises de proximité

ci-après désignée L’entreprise

**L’apprenti(e) *Nom de naissance et prénom***

Né(é) le *(date de naissance)*

Domicilié(e) *(Adresse)*

ci-après désigné L’apprenti

**Le représentant légal *Nom de naissance et prénom***

Domicilié(e) *(Adresse)*

ci-après désigné Le représentant légal

**est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.**

**Article 1 : Objet de la convention**

Le CFA a procédé à une évaluation des compétences de l’apprenti conduisant à une réduction / un allongement de la durée de la formation.

La durée initiale du cycle de formation pour l'obtention du diplôme ou titre professionnel visé dans le contrat d'apprentissage est de X heures.

Le CFA s'est assuré auprès du certificateur que cet aménagement de la durée de la formation est compatible avec l'inscription à l'examen final du diplôme ou titre professionnel visé.

**Article 2 : Situation prise en compte dans le cadre de l’aménagement de la durée**

Les parties mentionnées ci-dessus conviennent que la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure ou supérieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat d’apprentissage, compte tenu :

[ ]  Du niveau initial de l’apprenti

[ ]  OU des compétences acquises, le cas échéant :

[ ]  D'une mobilité à l'étranger, telle que prévue à l'article [L.6222-42](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000036760678&dateTexte=&categorieLien=cid) du Code du travail

[ ]  D'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du Code de la défense

[ ]  D'un service civique défini au II de l'article L.120-1 du Code du service national

[ ]  D'un volontariat militaire prévu à l'article [L.121-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071335&idArticle=LEGIARTI000006555957&dateTexte=&categorieLien=cid) du Code du service national

[ ]  D'un engagement comme sapeur-pompier volontaire en application de l'article L.723-3 du Code de la sécurité intérieure

**Article 3 : : Proposition d’aménagement de la durée de formation**

Le CFA propose une réduction / un allongement de la durée du cycle de formation de :

[ ]  Durée réduite de X heures, (*nombre* de mois)

[ ]  Durée allongée de X heures (*nombre de mois)*

**Article 4 : Justification de cet aménagement**

Explicitez précisément les motifs ayant conduits à cette décision en détaillant les outils pédagogiques utilisés (test de positionnement, diplôme ayant permis une réduction de durée, expérience professionnelle retenue...).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Article 5 : Accord des parties**

L'aménagement de la durée de formation proposée par le CFA a fait l’objet d'un accord de l'apprenti, et de son⋅représentant légal s'il est mineur, et de l’employeur l'ayant recruté.

Fait en *(nombre d’exemplaires pour chaque partie)* exemplaire, à......................,

le ......................

**Pour l’entreprise**

Nom et qualité du signataire

Cachet de l’entreprise cliente

**Pour l’organisme**

Nom et qualité du signataire

Cachet du CFA

**Pour l’apprenti Pour le Représentant légal**

Nom et signature de l’apprenti Nom et signature du Représentant légal

*Ce modèle de convention de réduction / d’allongement de durée du contrat d’apprentissage, donné à titre d’exemple, intègre les mentions qui doivent obligatoirement figurer conformément à l’article L.6222-7-1 du Code du travail). Ce document est à établir sur du papier à en-tête de l’organisme de formation.*